



Réf. Farde e-Assemblées : 2375134

N° OJ : 77

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020

Objet : Appel à projets Smart City 2020-2021.-Règlement.

Le Conseil Communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Smart City au service de tous;

Vu l'importance de la participation d'acteurs locaux de la Smart City dans le processus de réflexion pour devenir une Smart City;

Vu l'impact important de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur les différents secteurs économiques présents sur le territoire de la Ville, impact dont les effets se font toujours sentir actuellement;

Vu que la pandémie aura également fait prendre conscience de l'importance des technologies et du numérique en particulier. La maîtrise des technologies et la capacité à s'en servir donnent un avantage réel dans cette crise, ainsi que dans le monde post COVID-19;

Considérant les nombreuses initiatives locales à Bruxelles et parfois le manque de visibilité et de moyens des porteurs de projets innovants ;

Considérant l'utilité d'appels à projets en terme d'apport de nouvelles idées et de visibilité pour les porteurs de projet et des acteurs économiques, surtout en ces temps de crise ;

Considérant le succès des éditions précédentes, le prochain appel à projets sera lancé le 9 décembre 2020 et se clotûre le au 12 février 2021. La Ville soutiendra les meilleures initiatives par l'octroi d'un subside de maximum 10.000 EUR pour les petits projets et maximum 50.000 EUR pour les grands projets (budget de 200.000 EUR au total) . Suite à cette sélection, la coordination Smart City au sein de l'UO Développement et Organisation effectuera un suivi-évaluation de ces actions ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique :

Le règlement de l'appel à projets Smart City est adopté.

Annexes :

[règlement appel à projets Smart City 2020-2021- FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

